



ARRETE N° 2024_0353

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DU COURTIL CABOT

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de raccordement de la fibre sur accotement à réaliser par l'entreprise ST2EE domiciliée Domaine de la Tassette 45520 GIDY représentée par Monsieur Achboun Said, dans la rue du Courtil Cabot,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 03 juin 2024, et jusqu'au 14 juin 2024, le stationnement sera interdit, la circulation réglementée (alternance par feux tricolores) et la vitesse limitée à 30 km/h au 32 rue du Courtil Cabot.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise ST2EE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise ST2EE, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Mme la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise ST2EE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 03/06/2024

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 03/06/2024



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : MAZEAS Prénom : Thierry
Dénomination : STZEE Représenté par : M. Achboun SAID
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Domaine de la Hissette
Code postal : 45820 Localité : Gidy Pays :
Téléphone : 06 70 63 59 28 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Thierry.mazeas@stzee.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 32 Extension : Nom de la voie : Rue courtil ezbat
Code postal : 45100 Localité : Villemandeur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Raccordement fibre sur accotement
Date prévue de début des travaux : 03 06 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 015

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 015 Date de début de réglementation : 03 06 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue : 03
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : MAZEAS Prénom : Thierry
 Dénomination : STREE Représenté par : M. Achboun Said
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Domaine de la hessette
 Code postal 45520 Localité : Gidy Pays : _____
 Téléphone 0670685928 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : thierry.mazeas@stree.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 31 05 2024
 Nom : MAZEAS Prénom : Thierry Qualité : Conducteur de travaux